

Concevoir et conduire des projets artistiques partout, pour tous

Candidatures 2021

L'Institut des Beaux-Arts de Marseille ouvre un certificat de formation de plasticiens intervenants. Il dispense un enseignement riche des pratiques et d'une expérience de plus de 30 ans de ses Ateliers publics à destination de publics de tous âges, milieux sociaux, professionnels et culturels.

Ouverture des candidatures

1^{er} juillet 2020

(cachet de la poste faisant foi ou date d'envoi du courrier électronique)

Clôture des candidatures

30 octobre 2020

Entretiens de sélection.
16 et 17 novembre 2020

Résultats des admissions

23 novembre 2020

Rentrée 2021

25 janvier 2021

Sélection des candidats sur dossier et entretien. Dossier à télécharger sur :
www.esadmm.fr/cfpi

Qui peut se former ?

Le CFPI est ouvert aux artistes plasticien·ne·s et designers, jeunes diplômé·e·s ou confirmé·e·s, titulaires d'un DNA (Diplôme National d'Art - ou précédemment DNAP ou DNAT) ou d'un DNSEP (Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique).

Véritable valeur ajoutée à la pratique artistique, cette formation permet d'acquérir les outils nécessaires pour concevoir des projets artistiques et proposer des interventions adaptées à des publics variés : milieu scolaire, périscolaire, hospitalier, handicap, champ social, carcéral, etc.

Dérogation possible pour les non titulaires des diplômes requis sur évaluation d'une pratique artistique professionnelle inscrite dans la durée.

Pièces à fournir

- Curriculum vitae
- Copie du dernier diplôme obtenu (DNA, DNAP, DNAT, ou DNSEP)
- Lettre de motivation
- Dossier personnel du travail artistique
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Fiche de candidature complétée (à télécharger)
- Photo d'identité

Dossier à transmettre à l'Institut des Beaux-Arts de Marseille par courrier **et** par mail.

Les Beaux-Arts de Marseille — INSEAMM

Institut des Beaux-Arts

184 avenue de Luminy

13288 Marseille cedex 9

T : 04 91 82 83 35 — cfpi@esadmm.fr — www.esadmm.fr

Tarifs

	Individuel	Formation continue
	500,00€	1 500,00€

Les droits d'inscription seront à régler à votre admission dans la formation. Ces frais ne comprennent pas les frais de restauration, d'hébergement ou de transport. **Tout paiement est définitif.**

Financements

Le Certificat de Formation de Plasticien Intervenant est éligible à la prise en charge par la formation professionnelle continue*.

Dans ce cadre, l'inscription définitive du stagiaire est soumise à la signature d'une convention entre les beaux-Arts de Marseille, l'entreprise du demandeur et le stagiaire.

Le CFPI est un diplôme d'établissement qui ne donne pas grade universitaire.

* Sous réserve de la prise en charge par les organismes financeurs dont dépendent les candidats.